



MAIRIE

10 place Saint-Etienne - 73600 Hautecour

Tel : 04 79 24 02 62

Courriel : mairie-de-hautecour@wanadoo.fr

www.hautecour-savoie.fr

La commune de Hautecour recrute : UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENT SAISONNIER

Collectivité : Commune de Hautecour - 308 habitants, en zone de montagne

Poste à pourvoir :

- **Agent (H / F) en CDD à compter du 1^{er} juin 2024**
- **Emploi SAISONNIER : 4 mois**
- **Date limite de candidature : 15/05/2024 – Lettre + CV à envoyer à l'attention de Mme le Maire.**

Salaire : Grille indiciaire de la fonction publique territoriale

Temps de travail : Temps complet, 35 h / semaine

Missions :

Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune sous l'autorité du Maire et de l'Adjoint Technique :

- Effectuer les travaux d'entretien des espaces verts, de leurs abords et des zones naturelles (tonte, débroussaillage, taille, élagage, tronçonnage, etc.)
- Entretien courant de la voirie, curage des renvois d'eau et nettoyage des bacs de décantation
- Entretien du ruisseau, des sentiers, des captages
- Assurer les petits travaux d'entretien des bâtiments communaux
- Assurer l'entretien courant des outils, machines, matériels et de l'atelier communal
- Assurer la propreté urbaine de la commune
- Participer à la manutention et le transport du matériel pour les festivités organisées sur la commune
- Distribution du courrier d'information à la population et affichage public

Profils recherchés

Savoir-faire :

- Compétences pour l'entretien des bâtiments
- Connaissance des entretiens des espaces verts
- Savoir utiliser et entretenir les outils, machines et engins
- Respect des normes portant sur les activités, les matériels, et les produits

Savoir être :

- Savoir s'organiser dans son travail en fonction des priorités et des objectifs définis
- Savoir agir en toute autonomie
- Appliquer les règles de santé et sécurité au travail.
- Polyvalence
- Rendre compte à l'autorité

Conditions de travail

- Déplacements permanents sur les sites d'intervention
- Port obligatoire des vêtements et des Equipements de Protection Individuels
- Permis B obligatoire
- Habilitation électrique
- CACES et formation tronçonnage serait un plus
- Contacts avec les élus
- Contacts directs avec la population, les associations